

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer

Nombre de membres : 46

Séance du 28 JANVIER 2002
sous la présidence de M, Bernard LOGEL

Votants présents : 44
Tous les délégués, sauf
MM. SUSS, ZINCK, WEISBECKER, (excusés) M. WINLING, qui étaient
représentés respectivement par Mme FILSER, M. DUBOIS, Mme RICHTER,
Mme WINCKEL.
M. ATZENHOFFER, M. GRUNDER.

DEL. N° 3 /2002

OBJET : APPROBATION D'AVENANTS AUX MARCHES DU CENTRE D'ANIMATION ET DE DECOUVERTE TRANSFRONTALIER DU FLECKENSTEIN

- VU l'avancement des travaux d'aménagement du Centre d'Animation et de Découverte Transfrontalier du Fleckenstein
- VU les marchés d'appel d'offres ouvert n° 2001/05 à 2001/20 attribués par la Commission d'appel d'offres
- VU la délibération en date du 19 novembre 2001 approuvant les avenants n° 1 se rapportant aux lots n° 2001/05, 2001/06, 2001/07, 2001/09, 2001/10, 2001/11, 2001/12, 2001/13, 2001/15 et 2001/20 relatifs aux travaux d'aménagement du Centre d'Animation et de Découverte Transfrontalier du Fleckenstein
- CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission d'ouverture des plis réunie le 28 janvier 2002

***le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité
moins 5 abstentions,***

. approuve les avenants se rapportant aux marchés n° 2001/05, 2001/06, 2001/12, 2001/14 relatifs aux travaux d'aménagement du Centre d'Animation et de Découverte Transfrontalier du Fleckenstein selon les propositions de la Commission d'appel d'offres du 28 janvier 2002 pour des montants respectifs de :

***N° 2001/05 – lot 1 – Travaux VRD - Entreprise ADAM
- divers travaux demandés par le SDEA de 4 543,53 Euros H. T.***

***N° 2001/06 – lot 2- Gros œuvre - Entreprise POMILIO
- réalisation d'un acrotère à la chaufferie pour 517,49 Euros H. T.
- démolitions et arrachages maison forestière
pour 2 253,20 Euros H. T.***

N° 2001/12 – lot 8 – Plâtrerie - Entreprise MARWO

- diminution du marché pour 7 216,06 Euros H, T.
- mise au point prestations cafétéria et maison forestière avec une diminution de 4 770,64 Euros HT et des travaux supplémentaires pour 9 467,09 Euros HT, soit une augmentation finale de 4 696,45 Euros H. T.

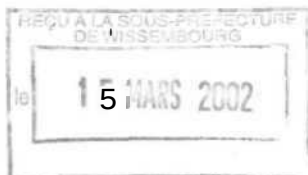
N° 2001/14 - lot 14 - Electricité - Entreprise BOLIDUM

- ajout de prises de force dans la cour pour 1 328 Euros H. T.
- nouvel éclairage cafétéria pour 3 231,76 Euros H. T.

. autorise le Président à signer les avenants aux marchés précités et tous documents y afférents.

Le Président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.



Pour copie conforme

DURRENBACH, le 29 janvier 2002

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



Le Président,
Bernard LOGEL

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Bernard Logel", written over a horizontal line.